

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2534

11 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Accel London Investments S.à r.l. | 121588 | e-evolution S.A. | 121588 |
| @ Deux S.A. | 121587 | Masco Europe S.à r.l. | 121588 |
| Admiral Institutional S.à r.l. | 121593 | Medical Consulting | 121595 |
| Alba Master Company S.A. | 121593 | Moumont S.A. | 121615 |
| Albert Schmit S.A. | 121603 | Naga 2 (BC) S.à r.l. | 121609 |
| Alphadoz Benelux S.A. | 121589 | NIH Zeta Management S.à r.l. | 121591 |
| Anglomed Investment S.A. | 121586 | NPSL Debtco S.à r.l. | 121611 |
| A.P. Management Solutions S.à r.l. | 121587 | OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l. ... | 121611 |
| A.R.A. Engineering S.à r.l. | 121587 | Orbis Investment Management (Luxem- bourg) S.A. | 121605 |
| Arche Investments S.à r.l. | 121587 | Paradigm.is S.à r.l. | 121601 |
| Arche Investments S.à r.l. | 121587 | Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR | 121598 |
| ARM Holdings S.C.A. | 121632 | Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR | 121617 |
| Assur Omnium S.A. | 121590 | Prestige Cars SC | 121603 |
| Atys S.A. | 121632 | R.A.S. Rent & Services, S.à r.l. | 121613 |
| Black & Decker International Finance 3 Li- mited | 121591 | REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial | 121607 |
| Bleu Book Group S.A. | 121590 | SIFC Office & Retail S.à r.l. | 121629 |
| BTX Management S.à r.l. | 121591 | Sogesco S.A. | 121586 |
| Capp Holdings S.à r.l. | 121590 | Somer SA | 121586 |
| ComStage ETF | 121588 | Somer SA | 121586 |
| Concept Innov. | 121594 | Sopalit S.A. | 121586 |
| Constructions Luxembourgeoises K-Home | 121593 | Sopor S.A. | 121589 |
| ConvaTec Healthcare A S.à r.l. | 121594 | SVT Brandschutz S.à r.l. | 121589 |
| Cortines S.A. | 121591 | Tiketitan S.A. | 121620 |
| CPPIB Credit Investments European Hol- dings S.à r.l. | 121626 | TRG International S.A. | 121621 |
| Croatia Development JV (Lux) S.A. | 121589 | Werkfin S.A. | 121625 |
| Croatia Development JV (Lux) S.A. | 121594 | Wutang Holdings S.à r.l. | 121623 |
| EMF II Luxembourg S.A. | 121592 | | |
| Eurimmo 2 S.à r.l. | 121592 | | |

Sogesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévires.
R.C.S. Luxembourg B 88.984.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121470/10.

(130147482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 4 janvier 2013

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
Référence de publication: 2013121471/10.

(130147125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013121472/10.

(130147155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121473/10.

(130147407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Anglomed Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.929.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Anglomed Investment S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013121561/14.

(130148609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.686.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 août 2013

Les Associés renouvellent le mandat de Commissaire aux comptes de Pricewaterhouse Coopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch à L-1014 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013121562/15.

(130147971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.686.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121563/9.

(130147972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

A.P. Management Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 114.604.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121546/10.

(130147974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

A.R.A. Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.
R.C.S. Luxembourg B 86.281.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121547/10.

(130147932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

@ Deux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 2, rue de la Source.
R.C.S. Luxembourg B 63.578.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/08/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121542/10.

(130148290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 745.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 68.104.

—
EXTRAIT

En date du 12 août 2013, Graham F. Balls, a démissionné de son mandat comme gérant de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Florian Schalwat, gérant;
- M. Darius Padler, gérant;
- M. John Palmer Lindow III, gérant;
- M. John Sznewajs, gérant; et
- M. Lawrence Francis Leaman, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013121540/20.

(130147233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

e-revolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 90.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121544/10.

(130148144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Accel London Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.679.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121548/13.

(130148206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Le Bilan au 30. Juni 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ComStage ETF

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2013121645/11.

(130148485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Sopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121476/10.

(130147408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

SVT Brandschutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.804.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121478/10.

(130147486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Alphadoz Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 161.566.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013121579/12.

(130148446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Croatia Development JV (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 137.202.

Bart d'ANCONA résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme Croatia Development JV (Lux) S.A., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Et

Alex N.J. van ZEELAND résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme Croatia Development JV (Lux) S.A., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Et

Michelle CARVILL, résidant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme Croatia Development JV (Lux) S.A., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2013121649/22.

(130147887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Capp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.986,80.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.690.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 26 août 2013 que:

Ideal Standard International BVBA ayant pour siège social Leonardo Da Vincilaan 2, B1935 Zaventem, Belgium a transféré:

169,868 parts sociales

à OC International Holdings INC, n° d'immatriculation: 36401 de "Corporate Affairs and Intellectual Property Office of Barbados", ayant pour siège social: Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St. Michael, BB 11000, Barbados.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013121629/18.

(130148410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Bleu Book Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 171.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 20 août 2013 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Jürgen POTS de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Mr Bruno PEDRAS

- Mr Antonio COSTA

- Mme Szandra CSADI

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013121621/18.

(130148149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Assur Omnium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 216, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.696.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2013

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Révocation du poste de commissaire aux comptes de Monsieur Pleimling René, demeurant à L-6970 Hostert, 105a, Rue Andethana et nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange.

Le mandat finit avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

Pour extrait conforme

ASSUR OMNIUM SA

M. HERR Robert

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013121591/18.

(130148046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.002,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 août 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 2 août 2013 que:

- Monsieur Michel van Krimpen en tant que gérant, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective au 31 juillet 2013.
- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société avec date effective au 2 août 2013 pour durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013121606/18.

(130148487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

BTX Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. NIH Zeta Management S.à r.l.)

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.914.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121623/14.

(130148233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 97.650.

—
La soussignée Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, certifie ce qui suit:

1. Le projet de fusion entre CORTINES S.A. une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.650 (la "Société Absorbante") et MORELIA S.A. une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.142 (la "Société Absorbée"), ensemble avec la Société Absorbante, (les "Sociétés Fusionnantes"), a été dûment publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1616 du 6 juillet 2013 (le "Mémorial C") (le "Projet de Fusion");

2. Les documents énumérés à l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ont été mis à disposition des actionnaires de la Société Absorbante au siège social de cette dernière au moins un mois avant la date de prise d'effet de la fusion entre parties.

3. Le Projet de Fusion prévoit que la fusion sera effective entre parties une fois que le délai d'un mois tel que prévu à l'article 279 de la Loi sera écoulé, sous réserve de la convocation d'une assemblée générale dans les conditions prévues au paragraphe (1) alinéa (c) du même article;

4. Depuis la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C en date du 6 juillet 2013 aucun actionnaire de la Société Absorbante a demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante afin de statuer sur la fusion;

5. La fusion a dès lors pris effet entre parties en date du 7 août 2013.

6. La Société Absorbée a donc cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38631. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): C.SCHUMAGHER.

Luxembourg.
Joëlle Baden
Notaire

Référence de publication: 2013121678/30.

(130147766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Eurimmo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.469.

—
Résolution circulaire du 30 Juillet 2013

Conformément à une réunion du conseil de gérance, le conseil de gérance prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Robert Dennewald de son poste de Gérant et décide de nommer en son remplacement Monsieur Gilles Bindels demeurant, 1, rue des Genêts, 98000 Monte Carlo et Monsieur Clément Gauthier demeurant 9, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg en tant que membre du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte du transfert du siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée nomme en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, la société Artemis Audit & Advisory Sàrl, enregistrée sous le numéro RCSL B166716, siégeant au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013121703/22.

(130148523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

EMF II Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.696.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 27 juin 2013

La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé chargé de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2014, 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 22 juillet 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. M. Vincent COINTEPAS a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Georges SCHEUER a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Michel JADOT a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMF II Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121716/24.

(130148472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121550/23.

(130148316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et lors du conseil d'administration en date du 12 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.
4. M. Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulne (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 26 août 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Alba Master Company SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121554/20.

(130147934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Constructions Luxembourgeoises K-Home, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.550.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Dépôt rectificatif du dépôt L130133895 déposé le 01/08/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brigitte Kartheuser.

Référence de publication: 2013121647/11.

(130147988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.177.883,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.930.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121648/11.

(130148336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Croatia Development JV (Lux) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.202.

EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société Croatia Development JV (Lux) S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -137202, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 27 août 2013.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013121650/15.

(130148207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Concept Innov., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.765.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Schirley MERTES, employée privée, née le 7 juin 1977 à Thionville (France), demeurant à F-57310 Bertrange, 86, Grand Rue,

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Concept Innov".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser.

Art. 3. La société a pour objet la vente, l'import et export de matériel et pièces de chauffage, climatiseur, sanitaire ainsi que l'installation, l'entretien, la réparation de tous types de chauffage, de climatiseurs, de sanitaires, la rénovation intérieure ou extérieure, le revêtement de sols, la peinture, l'entretien d'espaces verts. Elle pourra en outre effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, Madame Schirley MERTES, susdite. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, Centre commercial le 2000, rue de Bettembourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Sébastien THINUS, employé privé, né le 25 juin 1976 à Thionville (France), demeurant à F-57310 Bertrange, 86, Grand Rue,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MERTES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121646/61.

(130148297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Medical Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.702.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Sabrina LOMBARDO, infirmière, née à Thionville (France), le 20 décembre 1978, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Glacis; et

2. Madame Nathalie RUSSO, médecin, née à Thionville (France), le 4 août 1969, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Glacis.

Les deux sont ici représentées par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MEDICAL CONSULTING", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'études de projets médicaux, et notamment les études de faisabilité et de programmation préalables à la création d'espaces de santé. La Société apportera une assistance technique dans la définition du projet en réalisant une étude de potentialité du projet (études sur le territoire concerné, la patientèle concernée, les besoins du secteur, etc.), elle proposera une méthodologie de travail aux acteurs de ce projet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Madame Sabrina LOMBARDO, préqualifiée, quatre-vingts-parts sociales, | 80 |
| 2) Madame Nathalie RUSSO, préqualifiée, vingt parts sociales, | 20 |
| Total: cent parts sociales, | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Sabrina LOMBARDO, infirmière, née à Thionville (France), le 20 décembre 1978, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Glacis; et
 - Madame Nathalie RUSSO, médecin, née à Thionville (France), le 4 août 1969, demeurant à F-57100 Thionville, 7, rue des Glacis.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'une gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SON, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013121334/147.

(130147131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August at 10.30 o'clock.

Before Us Mr. Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the investment company with risk capital ("Société d'investissement à capital à risque") in form of a partnership limited by shares ("Société en commandite par action") PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2009 S.C.A., SICAR, established and having its registered office at L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, 55, avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 142451, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg on October 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2695 on November 5, 2008. The articles of association have been amended for the last time by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on August 23, 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2511 of October 9, 2012 (the "Company").

The General Meeting was held at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

The General Meeting was chaired by Ms. Christina BREIT, employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (the "Chairman").

The Chairman appointed as scrutineer Mr. Thomas BASENACH, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Scrutineer").

The General Meeting elected as secretary Ms. Constanze BECKER, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Secretary").

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list, together with the proxies, will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

II. The shareholders of the Company were duly convened by way of a convening notice that set out below agenda and that was sent out on July 10th, 2013;

III. The chairman notes that for the amendment and restatement of the articles in accordance with article 68 of the law of 10th August 1915 on commercial companies the quorum and majority requirements have to be complied with at the level of the Manager Shares, Ordinary Shares and the Company. It appears from the attendance list, that all Manager Shares in issue and all Ordinary Shares currently in issue in the Company are represented at this general meeting (the "Meeting") so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

VI. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to extend the period under which the Manager may issue shares under the authorised capital structure for an additional period of five years under the conditions as foreseen under Article 5 (d) and (f) of the Articles and subsequent amendment of Article 5 (f) of the articles of incorporation so as to read:

"The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

2. Decision to renew the Manager's authorisation to limit or withdraw preferential subscription rights of existing shares and subsequent amendment of Article 5 (g) of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The Manager will determine the dates of the share offerings of the Corporation for the admission of additional Investors (each a "Share Offering"), and may hold further Share Offerings over a period of twenty-four months following the initial Share Offering. The Manager may limit or withdraw preferential subscription rights until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the 1915 Law may extend this period."

3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to amend article 5 (f) of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 5. (f).** The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

Second resolution

The General Meeting resolved amendment of Article 5 (g) of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5. (g).** The Manager will determine the dates of the share offerings of the Corporation for the admission of additional Investors (each a "Share Offering"), and may hold further Share Offerings over a period of twenty-four months following the initial Share Offering. The Manager may limit or withdraw preferential subscription rights until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the 1915 Law may extend this period."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty Euro.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung der Urkunde:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten August um 10.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, ist die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2009 S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), in Form einer Investmentgesellschaft mit Risiko Kapital mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142451 (die "Gesellschaft") zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, im Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2695 vom 5. November 2008 veröffentlicht. Die Satzungen wurden zuletzt geändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Henri HELLINCKX am 13. August 2012, im Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2511 vom 9. Oktober 2012 veröffentlicht.

Die außerordentliche Hauptversammlung fand in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, statt (die "Versammlung").

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Christina BREIT Angestellte, berufsansässig in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende benennt sodann Herrn Thomas BASENACH, Angestellter, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Stimmenzähler (der "Stimmenzähler").

Die Versammlung ernennt dann Frau Constanze BECKER, Angestellte, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Sekretär (der "Sekretär").

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den amtierenden Notar folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste gezeigt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler sowie dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird gemeinsam mit den Vollmachten und dieser Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt werden.

II. Alle Aktionäre wurden über die Versammlung durch Einberufungsschreiben, welche die Tagesordnung beinhalteten, per Einschreiben am 10. Juli 2013 informiert.

III. Der Vorsitzende stellt fest, dass für die Änderung und Anpassung der Satzung gemäß Artikel 68 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Anwesenheits- und Mehrheitserfordernisse auf dem Niveau der Manager-Aktien, der Vorzugsaktien sowie auch der Gesellschaft erfüllt sein müssen. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle ausgegebenen Manager-Aktien sowie alle ausgegebenen Vorzugsaktien der Gesellschaft in dieser Generalversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig errichtet wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten und abstimmen kann.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Erweiterung der Befugnis des Managers, Aktien im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals für weitere fünf Jahre auszugeben gemäß den Bestimmungen der Satzung unter Artikel 5 (d) und (f) und über die entsprechende Änderung des Artikels 5 (f) der Satzung, wie folgt:

„Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden."

2. Entscheidung über die Erneuerung der Befugnis des Managers, Vorzeichnungsrechte bereits bestehender Aktien einzuschränken oder aufzuheben und über die entsprechende Änderung des Artikels 5 (g) der Satzung, wie folgt:

„Der Manager bestimmt die Zeitpunkte, an denen die Gesellschaft Aktienangebote durchführen kann, um zusätzliche Investoren aufzunehmen (jeweils ein „Aktienangebot“), und kann während eines Zeitraums von vierundzwanzig Monaten nach dem erstmaligen Aktienangebot weitere Aktienangebote durchführen. Der Manager kann Vorzeichnungsrechte bis zum 14. August 2018 einschränken oder aufheben, wobei ein gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des 1915 Gesetzes gefasster Aktionärsbeschluss diese Zeitperiode ausweiten kann."

3. Verschiedenes.

Nach Vorlesung und Abstimmung über die Tagesordnung, hat die Versammlung einstimmig, folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Änderung des Artikels 5 (f) der Statuten der wie folgt lautet:

„ **Art. 5. (f).** Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Änderung des Artikels 5 (g) der Statuten der wie folgt lautet:

„ **Art. 5. (g).** Der Manager bestimmt die Zeitpunkte, an denen die Gesellschaft Aktienangebote durchführen kann, um zusätzliche Investoren aufzunehmen (jeweils ein „Aktienangebot“), und kann während eines Zeitraums von vierundzwanzig Monaten nach dem erstmaligen Aktienangebot weitere Aktienangebote durchführen. Der Manager kann Vorzeichnungs-

rechte bis zum 14. August 2018 einschränken oder aufheben, wobei ein gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des 1915 Gesetzes gefasster Aktionärsbeschluss diese Zeitperiode ausweiten kann."

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung daraufhin geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr tausend fünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Ort wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der Generalversammlung verlesen wurde, unterzeichneten die Mitglieder des Büros, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Christina BREIT, Thomas BASENACH, Constanze BECKER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3475. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121377/152.

(130147652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Paradigm.is S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 179.713.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

O N T COMPARU:

1.- Monsieur Arthur SALKIN, demeurant à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof, né à Braine l'Alleud (B), le 27 mars 1987.

2.- Monsieur Christophe TOURNIS, demeurant à B-1030 Schaerbeek, 157, Avenue Eugene Plasky, né à Etterbeek (B), le 8 septembre 1987.

3.- Monsieur Christian HAGEN, demeurant à N-4900 Tvedestrand, Skibheiveien 15, né à Hong Kong, le 25 janvier 1986.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 août 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «PARADIGM.is S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet:

- la prestation de services informatiques et commerciaux, la communication et la publicité digitale;
- la création et la maintenance de sites internet, la prestation de services dans le domaine du commerce électronique et le design graphique par ordinateur;
- l'exploitation de tous brevets, licences, secrets de fabrication, dessins ou modèles, ainsi que la mise en valeur de propriété intellectuelle.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-), représenté par MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) parts sociales de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

121603

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1.- Monsieur Arthur SALKIN, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales | 420 |
| 2.- Monsieur Christophe TOURNIS, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales | 420 |
| 3.- Monsieur Christian HAGEN, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales | 420 |
| TOTAL: mille deux cent soixante parts sociales | 1.260 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euro (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Arthur SALKIN, demeurant à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof, né à Braine l'Alleud (B), le 27 mars 1987.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121387/120.

(130147378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Albert Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 8.018.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121577/9.

(130148176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Prestige Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.143.

STATUTS

1. Monsieur KOZIEL Jean-Marc, né le 24 décembre 1969 à Hermalle sous Argenteau (Belgique) demeurant au 13, Rue Charlier B-4682 Heure le Romain (Belgique);

2. Monsieur MOREAU Aldo, né le 04 avril 1975 à Hermalle sous Argenteau (Belgique), demeurant au 9, Rue des Meuniers B-4682 Heure le Romain (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 13/09/2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: PRESTIGE CARS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur KOZIEL Jean-Marc, et 50 parts à Monsieur MOREAU Aldo, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur KOZIEL Jean-Marc, précité, est nommé gérant,

2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommé Co-gérant

3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013121395/70.

(130147221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.117.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Zuzanna Karas, employee, professionally residing at L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, acting as the representative of the board of directors of Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B171117 (hereinafter the "Company"), pursuant to a circular resolution of the board of directors of the Company dated 28 June 2013.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2403 dated 26 September 2012. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 6 March 2013, published in the Mémorial C number 1299 dated 1 June 2013.

2) The share capital of the Company is currently set at two million euro (EUR 2,000,000) represented by two hundred million (2,000,000) fully paid-up shares without nominal value (hereinafter referred to as the "Shares").

3) Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital of the Company, including the share capital of the Company, is currently set at fifty million euro (EUR 50,000,000), consisting of fifty million (50,000,000) shares without nominal value.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) Pursuant to resolutions adopted on 28 June 2013, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital from its current amount of two million euro (EUR 2,000,000) to two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000) through the issue of four hundred thousand (400,000) shares without nominal value (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

All Newly Issued Shares are subscribed for by the sole shareholder of the Company, Orbis Holdings (Luxembourg) S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 170291, having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for an aggregate price of four hundred thousand euro (EUR 400,000).

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All Newly Issued Shares have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of four hundred thousand euro (EUR 400,000) shall be allocated to the share capital of the Company.

5) As a consequence of such increase of the share capital of the Company, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000), represented by two million four hundred thousand (2,400,000) shares without nominal value.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, or as set out in article 6 hereof.

5.3 The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

5.4 The shares to be issued may, as the board of directors shall determine, be of one or more different classes, the features, terms and conditions of which shall be established by the board of directors.

5.5 If at any time the share capital is comprised of different classes of shares, the rights attached to a class of shares may be varied with the sanction of a resolution passed by a separate general meeting of the holders of the shares of such class in the manner required for an amendment of these articles of association. The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking pari passu therewith."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Madame Zuzanna Karas, employée, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant sous le régime des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171117 (ci-après la "Société"), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 28 juin 2013.

Un exemplaire de ladite résolution, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme en vertu d'un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2403 du 26 septembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1299 du 1 juin 2013.

2) Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions sans valeur nominale (ci-après appelées les «Actions»).

3) Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le capital social autorisé de la Société, incluant le capital social de la Société, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000), représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions sans valeur nominale.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter une fois, ou plusieurs, le capital social en amenant la Société à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel à souscrire de nouvelles actions.

4) Conformément à sa résolution du 28 juin 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) à un montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000) par l'émission de quatre cent mille (400.000) actions sans valeur nominale (ci-après appelées les «Nouvelles Actions»).

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'actionnaire unique de la Société, Orbis Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant sous le régime des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170291, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour un montant total de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-).

La documentation attestant de cette souscription a été présentée au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnue.

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites en numéraire. La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

La contribution totale de quatre-cent-mille euro (EUR 400.000) sera allouée au capital social de la Société.

5) A la suite de l'augmentation de capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) représenté par deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions sans valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, ou tel que mentionné à l'article 6 des présentes.

5.3 Dans la mesure et selon les dispositions prévues par la loi, la Société peut procéder au rachat de ses propres actions.

5.4 Les actions à émettre pourront, à la discrétion du conseil d'administration, être émises au titre d'une ou plusieurs classes différentes, dont les caractéristiques, termes et conditions seront établies par le conseil d'administration.

5.5 Aussi longtemps que le capital social est divisé en différentes classes d'actions, les droits attachés à une classe d'actions peuvent être modifiés par voie d'une résolution passée à une assemblée générale séparée des actionnaires de cette classe aux conditions requises pour une modification des présents statuts. Les droits conférés aux détenteurs des actions de toute classe émises avec un droit préférentiel ou avec d'autres droits ne seront pas réputés modifiés du fait de la création ou de l'émission de nouvelles actions émises pari passu avec lesdites actions.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KARAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121369/145.

(130146998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

REMICH INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.758.

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «REMICH INVESTISSEMENT S.A. SPF» constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1791 le 16 septembre 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.758 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes jusqu'au mois de Mai 2013.
2. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 10 mai 2013.

Une copie des comptes annuels, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet au 10 mai 2013.

La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire représenté.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1970 à Verviers (Belgique), demeurant au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six cent cinquante euros (650,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: D.HENSGEN, D.HOFFMANN, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/07/2013. Relation: LAC/2013/35596. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Référence de publication: 2013121415/77.

(130147299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Naga 2 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.345.782,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.938.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Naga 1 (BC) S.à.r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178972, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Ms. Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 July 2013,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Naga 2 (BC) S.à.r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178938 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred pounds (GBP 12,500) up to one million three hundred forty-five thousand seven hundred and eighty-two pounds (GBP 1,345,782.00) through the issue of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two (1,333,282) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.00) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two pounds (GBP 1,333,282.00), so as to raise it from twelve thousand and five hundred pounds (GBP 12,500.00) up to one million three hundred forty-five thousand seven hundred and eighty-two pounds (GBP 1,345,782.00) through the issue of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two (1,333,282) shares, each having a nominal value of one pound (GBP 1.00) each.

The one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two (1,333,282) new shares issued have been subscribed by Naga 1 (BC) S.a.r.l., aforementioned, duly represented by Ms. Simone Baier, prenamed.

The shares so subscribed by Naga 1 (BC) S.a.r.l., aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two pounds (GBP 1,333,282.00).

The total contribution in the amount of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two pounds (GBP 1,333,282.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of one million three hundred thirty-three thousand two hundred and eighty-two pounds (GBP 1,333,282.00) is fully allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million three hundred forty-five thousand seven hundred and eighty-two pounds (GBP 1,345,782.00), represented by one million three hundred forty-five thousand seven hundred and eighty-two (1,345,782) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.00) each. "

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Naga 1 (BC) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178972, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 Juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

dûment représentée par Mlle Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de Naga 2 (BC) S.à.r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178938, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 Juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents pounds (GBP 12,500) jusqu'à celui d'un million trois cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.345.782,00), par l'émission d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux (1.333.282) parts sociales, d'une valeur nominale d'un pound (GBP 1,00) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.333.282,00) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents pounds (GBP 12.500,00) jusqu'à un million trois-cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.345.782,00) par l'émission d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux (1.333.282) parts sociales, d'une valeur nominale d'un pound (GBP 1,00) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Naga 1 (BC) S.à.r.l., susvisée, dûment représentée par Mlle Simone Baier, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites par Naga 1 (BC) S.à.r.l. ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.333.282,00).

L'apport global d'un montant d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.333.282,00) est maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un million trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.333.282,00) est totalement alloué au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux pounds (GBP 1.345.782,00) représenté par un million trois cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-deux (1.345.782) parts sociales d'une valeur nominale d'un pound (GBP 1,00) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 3.000.-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2013. Relation: LAC/2013/36113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121349/130.

(130147232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

**OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NPSL Debtco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.183.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NPSL Debtco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B178183, incorporated on June 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164690 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to the name of the Company from "NPSL Debtco S.a r.l." to "OCM Luxembourg Trapezium S.a r.l.";
3. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to take into consideration the name change adopted under item 2.; and
4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company from "NPSL Debtco S.à r.l." to "OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l.".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)"

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NPSL Debtco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178183, constituée le 18 juin en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164690 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «NPSL Debtco S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l.»;

3. Modification de l'article 1. des statuts de la Société afin de prendre en compte la modification de la dénomination sociale adoptée au point 2. ci-dessus; et

4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «NPSL Debtco S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Trapezium S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33589. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121361/119.

(130146982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

R.A.S. Rent & Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.026.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un août

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Philippe Paul LAURENT, administrateur de société, né le 28 février 1952 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-78125 Hermeray (France), 34, Rue d'Epéron, propriétaire de 166 parts sociales,

ici représenté par Maître Benoît Daniel ENTRINGER, Avocat à la Cour, né le 13 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1741 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Monsieur Jean-Marc Ghislain HASSELMANS, administrateur de société, né le 29 janvier 1958 à Huy (Belgique), demeurant à B-4130 Esneux, 32D, Avenue Iris Crahay, propriétaire de 168 parts sociales,

venant aux droits de la société «Actuel Invest S.A.» (B. 74.197) dissoute, liquidée et dont la liquidation a été déclarée close en vertu d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 avril 2007, cette dernière ayant détenu 168 parts sociales,

ici représenté par Maître Benoît ENTRINGER, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

3. La société anonyme de droit luxembourgeois «JAMALEX S.A.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.652, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 17 février 1998, détenant 166 parts sociales,

représentée par deux de ses administrateurs, ayant tous pouvoirs pour engager la prédite société par leur signature conjointe conformément à l'article 10 des statuts,

ici représentée par Maître Benoît ENTRINGER, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après collectivement désignés comme les «Comparants».

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «R.A.S. RENT & SERVICES, S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.026, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 3 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 402 du 25 juillet 1997 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 5 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 du 5 mars 1998.

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Maître Benoît ENTRINGER, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ENTRINGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2013 Relation: MER/2013/1768 Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121404/69.

(130147249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Moumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.855.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «MOUMONT S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 Avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 395 du 18 Octobre 1991,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.855.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures et sous la présidence de M. Jean-Luc CLAUSE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Thomas Paillardon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La Société a un capital social actuel de cinquante-deux mille cinquante-sept euros et soixante-quatre centimes (52.057,64.-EUR) représenté par vingt-et-une (21) actions au porteur d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes (2.478,94 -EUR) chacune.

II. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient est porté sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Pareillement, restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et par le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, dans les délais impartis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que:

- des projets de fusion tels que publiés en date du 4 Avril 2013;
- des comptes annuels de chacune des deux sociétés au 31 décembre 2012 ainsi que leurs annexes;
- du rapport du réviseur d'entreprises établi le 6 mai 2013 en application de l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
- du rapport spécial du conseil d'administration daté du 3 Mai 2013 établi en application de l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

Et ce dans les délais impartis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du projet de fusion des sociétés «Socas 9011 S.A.», ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.855 (la société absorbante), et «Moumont S.A.», ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (la société absorbée), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.855 et des autres documents prescrits par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

2. Décision de fusionner les sociétés «Socas 9011 S.A.», prénommée, et «Moumont S.A.», prénommée, par voie d'absorption de cette dernière société par «Socas 9011 S.A.», prénommée, étant entendu que cette fusion s'opérera sur la base de la situation comptable des sociétés au 31 décembre 2012, mais qu'elle ne deviendra effective qu'à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de l'application de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée;

4. Formalité de la radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal;

5. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la société approuvant la fusion

6. Divers

V. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

- Publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, n° 793, le 4 Avril 2013 p. 38 034 des projets de fusion établis par les deux conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, soit un (1) mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion, conformément à l'article 262 (1) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

- Etablissement d'un rapport écrit par les deux conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le nombre d'actions échangées;

- Etablissement d'un rapport écrit en date du 6 mai 2013 par un expert indépendant conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, à savoir M. Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen. L'expert indépendant unique a été régulièrement désigné par le Conseil d'Administration de la Société Absorbée;

- Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée au siège social des sociétés un (1) mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de fusion des sociétés «Moumont S.A.», ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse (la «Société Absorbée»), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.855, et «Socas 9011 S.A.» ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 855 (la «Société Absorbante») et les autres documents prescrits par l'article 267 de la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, approuve le projet de fusion en toute sa forme et teneur.

Conformément à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que:

Le rapport d'échange des actions, tel qu'adopté dans le projet de fusion n'est pas pertinent et raisonnable;

La méthode d'évaluation utilisée pour établir ce rapport d'échange d'actions n'est pas adéquate ou appropriée dans les circonstances».

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de la fusion des sociétés «Socas 9011 S.A.», prénommée, et «Moumont S.A.», prénommée, par voie d'absorption de cette dernière par «Socas 9011 S.A.», prénommée, étant entendu que cette fusion est faite de manière à ce que toute la situation active et passive de la Société Absorbée, sur base de la situation comptable de la société au 31 Décembre 2012, soit transférée à la Société Absorbante par voie d'apport à la date de la tenue de la présente assemblée générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante précitée.

Les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbée à partir du 1^{er} Janvier 2013.

L'assemblée constate qu'à la suite de la décision de fusion ci-dessus actée sous réserve de la décision concordante prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, la fusion telle que décrite ci-avant se trouve ainsi réalisée et entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée;

- les actionnaires de la Société Absorbée deviennent actionnaires de la Société Absorbante;

- la Société Absorbée cesse d'exister, et par conséquent, se trouvera clôturée;

- l'apport de fusion sera rémunéré par cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quarante-huit (197.648) actions nouvelles de «Socas 9011 S.A.», prénommée, d'une valeur nominale de dix euros et vingt-neuf centimes (10,29.-EUR) chacune, entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes de cette société.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution:

L'Assemblée constate que la fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires de «Socas 9011 S.A.», prénommée.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide que tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante sis à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une exécution des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société Absorbée, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Sixième résolution:

L'Assemblée ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'accepter le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante et par la Société Absorbée.

Constation:

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 09.30 heures.

Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à mille deux cent vingt-cinq euros (1.225.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.L. CLAUSE, T. PAILLARDON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/06/2013. Relation: LAC/2013/29957. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/08/2013.

Référence de publication: 2013121343/145.

(130147384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August at 11.00 o'clock.

Before Us Mr. Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of the investment company with risk capital ("Société d'investissement à capital à risque") in form of a partnership limited by shares ("Société en commandite par actions") PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, established and having its registered office at L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, 55, avenue de la Gare, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 122 458, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, number 2420 on December 28, 2006. The articles of association have been amended for the last time by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on December 23, 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 537 of February 29, 2012 (the "Company").

The General Meeting was held at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

The General Meeting was chaired by Ms. Christina BREIT, employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (the "Chairman").

The Chairman appointed as scrutineer Mr. Thomas BASENACH, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Scrutineer").

The General Meeting elected as secretary Ms. Constanze BECKER, employee, residing professionally in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare (the "Secretary").

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list, together with the proxies, will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

II. The shareholders of the Company were duly convened by way of a convening notice that set out below agenda and that was sent out on July 11th, 2013;

III. The chairman notes that for the amendment and restatement of the articles in accordance with article 68 of the law of 10th August 1915 on commercial companies the quorum and majority requirements have to be complied with at the level of the Manager Shares, Ordinary Shares and the Company. It appears from the attendance list, that all Manager Shares in issue and all Ordinary Shares currently in issue in the Company are represented at this general meeting (the "Meeting") so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

VI. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to extend the period under which the Manager may issue shares under the authorised capital structure for an additional period of five years under the conditions as foreseen under Article 5 (d) and (f) of the Articles and subsequent amendment of Article 5 (f) of the articles of incorporation so as to read:

"The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

2. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

Sole resolution

The General Meeting resolved by:

4'070'851 Votes in favour, including all the votes of the Managing Partner

9,149 Votes against, and

0 Abstentions,

to amend article 5 (f) of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5 (f).** The Manager may issue shares under the authorised capital structure until 14 August 2018. A Shareholder Resolution taken under the conditions provided in article 103 (and following related articles) and article 67-1 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") may extend this period."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand and fifty Euro.

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung der Urkunde:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten August um 11.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

ist die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), in Form einer Investmentgesellschaft mit Risiko Kapital mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 122.458 (die "Gesellschaft") zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2006, im Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006 veröffentlicht. Die Satzungen wurden zuletzt geändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Henri HELLINCKX am 23. Dezember 2011, im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 357 vom 29. Februar 2012 veröffentlicht.

Die außerordentliche Hauptversammlung fand in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, statt (die "Versammlung").

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Christina BREIT Angestellte, berufsansässig in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende benennt sodann Herrn Thomas BASENACH, Angestellter, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Stimmzähler (der "Stimmzähler").

Die Versammlung ernennt dann Frau Constanze BECKER, Angestellte, berufsansässig in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, zum Sekretär (der "Sekretär").

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den amtierenden Notar folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste gezeigt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmzähler sowie dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird gemeinsam mit den Vollmachten und dieser Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt werden.

II. Alle Aktionäre wurden über die Versammlung durch Einberufungsschreiben, welche die Tagesordnung beinhalteten, per Einschreiben am 11. Juli 2013 informiert.

III. Der Vorsitzende stellt fest, dass für die Änderung und Anpassung der Satzung gemäß Artikel 68 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Anwesenheits- und Mehrheitserfordernisse auf dem Niveau der Manager-Aktien, der Vorzugsaktien sowie auch der Gesellschaft erfüllt sein müssen. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle ausgegebenen Manager-Aktien sowie alle ausgegebenen Vorzugsaktien der Gesellschaft in dieser Generalversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig errichtet wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten und abstimmen kann.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Erweiterung der Befugnis des Managers, Aktien im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals für weitere fünf Jahre auszugeben gemäß den Bestimmungen der Satzung unter Artikel 5 (d) und (f) und über die entsprechende Änderung des Artikels 5 (f) der Satzung, wie folgt:

„Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden.“

2. Verschiedenes.

Nach Vorlesung und Abstimmung über die Tagesordnung, hat die Versammlung, folgenden Beschluss genommen:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschließt mit:

4.070.864 Stimmen dafür, alle Stimmen des Komplementär einbegriffen,

9.149 Stimmen dagegen

0 Enthaltungen,

die Änderung des Artikels 5 (f) der Statuten der wie folgt lautet:

„ **Art. 5. (f).** Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Aktienkapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch einen gemäß Artikel 103 (sowie den folgenden damit in Verbindung stehenden Artikeln) und Artikel 67-1 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geänderten Fassung, (das "1915 Gesetz") zu fassenden Aktionärsbeschluss verlängert werden.“

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr tausend fünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Ort wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der Generalversammlung verlesen wurde, unterzeichneten die Mitglieder des Büros, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: Christina BREIT, Thomas BASENACH, Constanze BECKER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3477. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121389/129.

(130147666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Tiketitan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.527.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Tiketitan S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Hesperange, le 7 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2283 le 12 octobre 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.527 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge accordée jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat. La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire représenté.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: D.HOFFMANN, R.CAURLA, V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/08/2013. Relation: LAC/2013/37890. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23/08/2013.

Référence de publication: 2013121498/73.

(130147290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.364.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TRG INTERNATIONAL S.A., a «société anonyme», having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B number 83 364, incorporated by a deed of Maître Martine WEINANDY, notary, residing in Clervaux (Grand-Duchy of Luxembourg), replacing Maître Jean-Joseph-André SCHWACHTGEN, notary, residing in Luxembourg, who is the depositary of the deed, dated August 16, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C, number 116 of the 22nd of January 2002, amended several times and the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated December 7th, 2007, published in the Mémorial C, number 388 of February 14th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Marianne GOEBEL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicola DI GIOVANNI, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Allyson NOEL, legal assistant, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present minutes.

II.- As appears from the attendance list, 700 (seven hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on the all items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the company.

2. Nomination of a liquidator of the company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator Mr Richard Anthony William YVANOVIKH, accountant, residing in Level 5, 17 le Duan Street, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

There being no further items on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un août.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRG INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 83 364, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la minute, en date du 16 août 2001 publié au Mémorial C n°116 du 22 janvier 2002, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 388 du 14 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Allyson NOEL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que 700 (sept cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Richard Anthony William YVANOVICH, comptable, demeurant à Level 5, 17 Le Duan Street, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: GOEBEL, DI GIOVANNI, NOEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/08/2013. Relation: EAC/2013/11032. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121500/94.

(130147577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Wutang Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 204.112,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.004.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AnaCap Financial Partners II L.P., a limited partnership, existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 9-12, The Grange, Carithia House, BGU-GY1 4BF St Peter Port, Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of the Islands of Guernsey under number 1027,

here represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Wutang Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.004, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 June 2013 number 1326 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-one thousand six hundred twelve pounds sterling (GBP 191,612) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) up to two hundred four thousand one hundred twelve pounds sterling (GBP 204,112) through the issue of one hundred ninety-one thousand six hundred twelve (191,612) new shares, each having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1).

The one hundred ninety-one thousand six hundred twelve (191,612) new shares issued have been subscribed by AnaCap Financial Partners II L.P., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of one hundred ninety-one thousand six hundred twelve pounds sterling (GBP 191,612).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash consisting of one hundred ninety-one thousand six hundred twelve pounds sterling (GBP 191,612); so that the amount of one hundred ninety-one thousand

six hundred twelve pounds sterling (GBP 191,612) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred ninety-one thousand six hundred twelve pounds sterling (GBP 191,612) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred four thousand one hundred twelve pounds sterling (GBP 204,112), represented by two hundred four thousand one hundred twelve (204,112) shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1,800,-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AnaCap Financial Partners II L.P., un limited partnership, existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à 9-12, The Grange, Carithia House, BGU-GY1 4BF St Peter Port, Guernsey, immatriculé auprès du Register of Limited Partnerships of the Islands of Guernsey sous le numéro 1027,

ici représenté par Olivier Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Wutang Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.004, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mai 2013, numéro 1119 (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingt-onze mille six cent douze livres sterling (GBP 191.612) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) jusqu'à deux cent quatre mille cent douze livres sterling (GBP 204.112) par l'émission de cent quatre-vingt-onze mille six cent douze (191.612) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les cent quatre-vingt-onze mille six cent douze (191.612) nouvelles parts sociales ont été souscrites par AnaCap Financial Partners II L.P., précité, ici représenté comme il est dit, pour le prix de cent quatre-vingt-onze mille six cent douze livres sterling (GBP 191.612);

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de telle manière que le montant de cent quatre-vingt-onze mille six cent douze livres sterling (GBP 191.612) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent quatre-vingt-onze mille six cent douze livres sterling (GBP 191.612) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à deux cent quatre mille cent douze livres sterling (GBP 204.112) représenté par deux cent quatre mille cent douze (204.112) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.”

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34587. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121519/107.

(130147456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Werkfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.141.

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "WERKFIN S.A.", établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 3 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 619 du 18 août 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.141,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Olivier REPOVIC, employé, demeurant à F-67200 Strasbourg (France), 9, rue Valerien,

qui désigne comme secrétaire Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Olivier REPOVIC, employé, demeurant à F-67200 Strasbourg (France), 9, rue Valerien.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 et du troisième alinéa de l'article 7 des statuts de la société;

3. Démission des administrateurs;

4. Nomination d'un nouvel administrateur.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

121626

Première résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 6 et le troisième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle."

" **Art. 7. Troisième alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs suivants et leur donne décharge respectives:

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique, Monsieur Eric ADAM, administrateur de sociétés, né à Strasbourg le 21 mai 1970, demeurant à F-67170 Bernolsheim, 21, rue Principale. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REPOVIC, SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 36333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121522/69.

(130147029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.678.808,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated May 13, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 5, 2013, under number 1609, page 77199.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being the Luxembourg branch of CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder),

duly represented by Ann Bruggeman, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000) so as to bring it from its current amount of six million seventy eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 6,078,808) to the amount of eight million six hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 8,678,808) by way of the issuance of two million six hundred thousand (2,600,000) new mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000) so as to bring it from its current amount of six million seventy eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 6,078,808) to the amount of eight million six hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 8,678,808) by way of the issuance of two million six hundred thousand (2,600,000) MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to two million six hundred thousand (2,600,000) new MRPS of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by a contribution in cash of an amount of two hundred sixty million United States dollars (USD 260,000,000).

The contribution in cash shall be allocated as follows:

(i) two million six hundred thousand United States Dollars (USD 2,600,000) to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred fifty seven million four hundred thousand United States Dollars (USD 257,400,000) to the premium reserve account attached to the MRPS of the Company.

Therefore, the amount of two hundred sixty million United States dollars (USD 260,000,000) is now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight million six hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 8,678,808) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and eight million six hundred fifty-three thousand eight hundred and eight (8,653,808) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one United States

Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a Share and collectively as the Shares."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour d'août,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association le 31 mars 2010, numéro 684. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, daté du 13 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2013, numéro 1609, page 77199.

A COMPARU

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, qui est la succursale luxembourgeoise de CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social se situe One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada, immatriculée auprès de Canada Industrie sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique),

représentée par Ann Bruggeman, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent mille dollars américains (USD 2.600.000) afin de le porter de son montant actuel de six millions soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 6.078.808) au montant de huit millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 8.678.808) par l'émission de deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions six cent mille dollars américains (USD 2.600.000) afin de le porter de son montant actuel de six millions soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 6.078.808) au montant de huit millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars

américains (USD 8.678.808) par l'émission de deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles PSPOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles PSPOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent soixante millions de dollars américains (USD 260.000.000).

L'apport en numéraire sera affecté de la manière suivante:

- (i) deux millions six cent mille dollars américains (USD 2.600.000) au compte capital social de la Société; et
- (ii) deux cent cinquante-sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 257.400.000) seront affectés au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR de la Société.

Ainsi, la somme de deux cent soixante millions de dollars américains (USD 260.000.000) est désormais à la disposition de la Société dont la preuve a été dûment apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à huit millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 8.678.808), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et huit millions six cent cinquante-trois mille huit cent huit (8.653.808) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une Part Sociale et collectivement appelées les Parts Sociales."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de ces modifications.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A. BRUGGEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121127/169.

(130147413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 696.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed before the same notary on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed held before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 18, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1313 of June 4, 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on July 29, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one million Korean Won (KRW 21,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six-hundred and seventy-five million Korean Won (KRW 675,000,000) to an amount of six-hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 696,000,000) by the issuance of twenty-one (21) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of eight-hundred and ninety-four thousand four-hundred and one Korean Won (KRW 894,401) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one million Korean Won (KRW 21,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred and seventy-five million Korean Won (KRW 675,000,000) to an amount of six hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 696,000,000) by the issuance of twenty-one (21) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for twenty-one (21) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to nineteen thousand six hundred and thirty-one United States Dollars and eighty-three cents (USD 19,631.83), being the equivalent of twenty-one million eight hundred and ninety-four thousand four hundred and one Korean Won (KRW 21,894,401.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,115.250 of which twenty-one million Korean Won (KRW 21,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and eight hundred ninety-four thousand four hundred and one Korean Won (KRW 894,401.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of nineteen thousand six hundred and thirty-one United States Dollars and eighty-three cents (USD 19,631.83), being the equivalent of twenty-one million eight hundred and ninety-four thousand four hundred and one Korean Won (KRW 21,894,401.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at six hundred and ninety-six million Korean Won (KRW 696,000,000) represented by six hundred and ninety-six (696) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplace de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1313 du 4 juin 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, avec résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2013,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions de Won coréens (KRW 21.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quinze millions de Won coréens (KRW 675.000.000,-), à un montant six cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 696.000.000,-), par l'émission de vingt-et-une (21) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Won coréens (KRW 894.401,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions de Won coréens (KRW 21.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quinze millions de Won coréens (KRW 675.000.000,-), à un montant six cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 696.000.000,-), par l'émission de vingt-et-une (21) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire de vingt-et-une (21) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et

les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à dix-neuf mille six cent trente-et-un dollars américains et quatre-vingt-trois cents (USD 19.631,83) équivalant à vingt-et-un millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Won coréens (KRW 21.894.401,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.115,250 dont vingt-et-un millions de Won coréens (KRW 21.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Won coréens (KRW 894.401,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de dix-neuf mille six cent trente-et-un dollars américains et quatre-vingt-trois cents (USD 19.631,83) équivalant à vingt-et-un millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Won coréens (KRW 21.894.401,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-seize millions de Won coréens (KRW 696.000.000,-), représenté par six cent quatre-vingt-seize (696) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36359. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121455/150.

(130147245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Atys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121593/9.

(130147809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121588/13.

(130148218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.